



accident de trajet avec deux employeurs

Par **gatouzo**, le **31/10/2012** à **14:11**

Bonjour, ma compagne possède 2 emplois à temps partiel. Un le matin de 9h à 14h et l'autre de 17h à 20h30 entre temps elle reste sur la ville ou se trouve les deux emplois pour se restaurer et attendre le deuxième emploi. Lundi, elle rentre du travail du soir et n'ayant pas travaillé cette journée là le matin, se retrouve dans le fossé du à des sangliers qui traverses la voie express et entraînant un arrêt de travail de 10 jours. Doit-elle se déclarer en accident de trajet pour les deux employeurs?

Par **P.M.**, le **31/10/2012** à **15:19**

Bonjour,
Normalement, l'accident de trajet ne concerne que l'employeur pour le travail duquel elle revenait même si l'arrêt est applicable pour les deux emplois...

Par **gatouzo**, le **31/10/2012** à **16:16**

merci pour ta réponse. Nous avons envoyé accident de travail original à l'employeur pour lequel elle faisait le trajet retour et une copie à sont autre employeur. Je pense en effet que du coup, il y aura un désaccord de son autre employeur. Affaire à suivre ...
Je vous renseignerais sur la suite pour ceux qui tombe sur le même cas de figure.

Par **P.M.**, le **31/10/2012** à **17:22**

Mais il faut que l'employeur d'où revenait la salariée fasse la déclaration d'accident de trajet...
Les deux employeurs doivent délivrer chacun l'attestation de salaires...